

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 526

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

323 191 106 RCS Bordeaux.

CERBALLIANCE AQUITAINE NORD.

Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée.

Capital : 43109463.25 EUR.

Adresse : 75, Rue de la Morandière, 33185 Le Haillan.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION CERBALLIANCE AQUITAINE NORD Société d'exercice libéral par actions simplifiée Au capital de : 43 109 463,25 EUR Siège social 75 Rue de la morandière 33185 Le Haillan N° RCS 323 191 106 RCS Bordeaux, est société absorbante CERBALLIANCE AQUITAINE SUD Société d'exercice libéral par actions simplifiée Au capital de : 8 822 034,00 EUR Siège social 68 Avenue de la Marne 64200 Biarritz N° RCS 484 721 212 RCS Bayonne, est société absorbée Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 23.312.353 € Passif : 4.081.883 € Actif net : 19.230.470 € Rapport d'échange des droits sociaux : La parité d'échange de la Fusion a été déterminée sur la base de la valeur réelle des Sociétés, laquelle ressort d'une méthode de valorisation objective et basée sur un multiple d'EBITDA retraité diminué de la dette nette des Sociétés. Pour la rémunération des Apports, le nombre d'actions A et B à émettre a été calculé sur la base de : la valeur réelle de la société absorbée et absorbante, et la situation comptable au 30 juin 2025. En conséquence, pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des actions est fixé : pour 1 Action B de la Société CERBALLIANCE AQUITAINE SUD à 4,336 Actions B de la Société CERBALLIANCE AQUITAINE NORD, pour 1 Action A de la Société CERBALLIANCE AQUITAINE SUD à 4,389 Actions A de la Société CERBALLIANCE AQUITAINE NORD. Montant prévu de la prime de fusion : la Société CERBALLIANCE AQUITAINE NORD procédera à une augmentation de capital par l'émission de 20.187 Actions A et 6.651 Actions B nouvelles d'une valeur nominale de 394,75 € chacune, soit une augmentation de capital d'un montant de 10.594.300,50 € assortie d'une prime de fusion globale de 8.636.169,50 €, qui sera portée au passif de la Société CERBALLIANCE AQUITAINE NORD et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux et, au compte de laquelle seront portées en sous-rubrique toutes imputations de caractère fiscal décidées par la Société Absorbante, sans qu'il puisse en résulter une modification du caractère juridique de la prime de fusion. Date du projet commun de fusion : 03/10/2025 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: Le projet de traité d'apport a été déposé le 14/10/2025 pour le compte de la société CERBALLIANCE AQUITAINE NORD auprès du greffe du tribunal de

commerce de Bordeaux et le projet de traité d'apport a été déposé le 14/10/2025 pour le compte de la société CERBALLIANCE AQUITAINE SUD auprès du greffe du tribunal de commerce de Bayonne.

